

Image not found or type unknown



Cas de ruptures de contrat VIE

Par **capucine3103**, le **27/09/2011** à **08:42**

Bonjour,

Je désirerais savoir quel est le droit qui régit les contrats VIE, quelles sont les conditions de rupture de ce type de contrat ainsi que les indemnités ouvertes au salarié en cas de rupture ?

En vous remerciant

Par **P.M.**, le **27/09/2011** à **08:50**

Bonjour,

Le Volontariat International en Entreprise (VIE) n'est pas régi par le Code du Travail et à ma connaissance il n'y a pas d'indemnité de rupture lorsque celle-ci est justifiée...